

Arrêté n° 2382 CM du 20 décembre 2023 portant nomination de Mme Sarah Teriitaumihau en qualité de chef de service de la délégation de la Polynésie française à Paris

(NOR : DPF23000342AC)

Paru in extenso au journal officiel n°103 N du 26/12/2023 à la page 27132 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 26/12/2023

Le Président de la Polynésie française,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;
Vu l'arrêté n° 980 CM du 24 juillet 2015 relatif à la dénomination, aux missions et à l'organisation de la délégation de la Polynésie française à Paris ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 20 décembre 2023,

Arrête :

Article 1er

Mme Sarah Teriitaumihau est nommée en qualité de chef de service de la délégation de la Polynésie française à Paris à compter du 1er janvier 2024.

Art. 2

L'arrêté n° 934 CM du 28 juin 2023 portant nomination de Mme Sarah Teriitaumihau par intérim est abrogé au 31 décembre 2023 au soir.

Art. 3

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 décembre 2023.
Pour le Président absent :
La ministre de la fonction publique,
de l'emploi, du travail,
de la modernisation de l'administration
et de la formation professionnelle,
Vannina CROLAS.